

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
3 février 2020

PUBLIE LE : 10 FEV. 2020

Délibération n°030220-4 : Autorisation de recrutement de personnels vacataires

L'an deux mille vingt, le trois février à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le vingt-sept janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 3 FÉVRIER 2020

PRESENTS

CHAMBOURCY		Pascale MERIDA, DELEGUEE TITULAIRE Gilbert ROUAULT, DELEGUE SUPPLEANT
COMMUNE NOUVELLE GERMAIN-EN-LAYE	SAINT-	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ		Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
LE VESINET		Abel VINTRAUD, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY		Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI		Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE SUPPLEANTE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT		Emma SADOUN, DELEGUEE TITULAIRE Isabelle BOUCHERIE, DELEGUEE TITULAIRE Cinthia DOMINGUES, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAMBOURCY		Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE
COMMUNE NOUVELLE GERMAIN-EN-LAYE	SAINT-	Nicolas ROUSSEAU, DELEGUE TITULAIRE Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ		Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT Pierrick FOURNIER, DELEGUE SUPPLEANT
LE VESINET		Francis GUIZA, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY		Lionel LIOTIER, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI		Fabrice TENNESON, DELEGUE TITULAIRE Jacques CHESNAIS, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées : AIGREMONT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Catherine SCAGNI, Directrice de la piscine intercommunale

<u>Nombre de communes</u>	:	5
<u>Commune nouvelle (composée de 2 communes)</u>	:	1
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	11
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	11

OBJET : AUTORISATION DE RECRUTEMENT DE PERSONNELS VACATAIRES**RAPPORTEUR** : Monsieur Abel VINTRAUD, Vice-président**VU** le code général des collectivités territoriales ;**CONSIDERANT** la possibilité pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics de recruter des vacataires ;**CONSIDERANT** les trois conditions cumulatives suivantes pour le recrutement de vacataires : recrutement pour exécuter un acte déterminé, recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public, rémunération attachée à l'acte ;**CONSIDERANT** le besoin pour le syndicat d'avoir recours à des personnels vacataires pour exercer les missions suivantes : accueil caisse, entretien des locaux, entretien technique, surveillance des bassins, enseignement et animation des activités aquatiques, surveillance du plateau de musculation et cardio, enseignement et animation des cours collectifs.**LE COMITE,**Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,****ARTICLE 1 : DECIDE** d'autoriser le Président à recruter des vacataires pour effectuer les missions susvisées ;**ARTICLE 2 : DECIDE** de fixer la rémunération de chaque vacation de la façon suivante, à compter du 1^{er} mars 2020 :

MISSIONS	Tarif horaire brut
Caisse : accueil	SMIC horaire
Entretien des locaux	SMIC horaire
Entretien technique	SMIC horaire
Surveillance des bassins	13 € de l'heure
Enseignement et animation des activités aquatiques	19 € de l'heure
Enseignement bébé nageurs	Tarif supprimé
Surveillance du plateau de musculation et cardio	16,88 €
Enseignement et animation des cours collectifs (fitness, danses, RPM, ...)	31,60 €

ARTICLE 3 : DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;**ARTICLE 4 : DECIDE** de donner tout pouvoir au Président pour signer les documents et actes afférents.Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **07 FEV. 2020**Transmis en Préfecture et affiché le **10 FEV. 2020****Pour Extrait Conforme**


Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal